

Attestation de prise en charge et de dispense d'avance des frais de dépistage du virus Zika chez les femmes enceintes

**Cette attestation vous permet de bénéficier d'une prise en charge à 100%
pour certains soins (voir notice) qui n'entrent pas dans le champ de l'assurance maternité**
(hors dépassements des tarifs pratiqués par certains professionnels de santé)

• Personne recevant les soins

Nom et prénom

(suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))

Numéro d'immatriculation

Date de naissance

• Assuré(e) (à compléter si la personne recevant les soins n'est pas l'assuré(e))

Nom et prénom

(suivis, s'il y a lieu, du nom d'époux(se))

Numéro d'immatriculation

• Adresse de l'assuré(e)

Le Directeur de l'organisme d'assurance maladie de
atteste que Mme, Mlle *(nom et prénom)*
bénéficie d'une prise en charge à 100%, dans la limite des tarifs retenus par la Sécurité Sociale comme base de
remboursement, pour tous les soins *(voir notice)* en lien avec le dépistage du virus Zika.

Signature du Directeur
(ou de son représentant)

Cachet de l'organisme

Date

A l'attention de Mesdames et Messieurs les professionnels de santé

IMPORTANT

**Afin de permettre une prise en charge immédiate de vos patientes à 100 % et sans avance de frais,
veuillez, sur les feuilles de soins que vous utiliserez :**

- cocher la case "autre" (ou "exo DIV" si vous utilisez une feuille de soins électronique, notamment pour l'échographie de la 18ème semaine *),
- cocher les cases "l'assuré(e) n'a pas payé la part obligatoire" et "l'assuré(e) n'a pas payé la part complémentaire".

et sur vos propres ordonnances :

- mentionner que les soins prescrits sont en lien avec le dépistage du virus Zika.

* Pour les échographies de la 26ème et de la 36ème semaine :

- si vous utilisez une feuille de soins papier, cochez les cases "maternité" et "urgence" avec la mention "Zika",
- si vous utilisez une feuille de soins électronique, renseignez la nature de l'accord préalable puis sélectionnez "urgence" (code 5) et validez.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La présente attestation est valable jusqu'au terme de votre grossesse.

Lorsqu'il existe un risque d'infection par le virus Zika, trois échographies supplémentaires sont recommandées :
- à la 18ème, 26ème et 36ème semaine de grossesse (en plus de celles habituellement préconisées à la 22ème et à la 32ème semaine).

Cette attestation vous permet de bénéficier d'une prise en charge à 100% (dans la limite des tarifs de la Sécurité Sociale), et sans avance de frais, des échographies

En cas de découverte d'une anomalie à l'échographie, la présente attestation vous permet également de bénéficier d'une prise en charge à 100%, et sans avance de frais, des analyses de biologie nécessaires au diagnostic du virus Zika et de la consultation dans un centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal.

Comment utiliser cette attestation ?

Vous devez présenter l'attestation ci-jointe aux professionnels de santé et aux établissements de santé que vous consultez.

A noter :

Compter du 1er jour du 6ème mois de grossesse, sans frais de consultation. Cette attestation est valable jusqu'au terme de votre grossesse. Elle est valable pour les échographies réalisées dans les établissements de santé agréés par l'Assurance Maternité de votre région.

Pour en bénéficier, pensez à mettre à jour votre carte Vitale.

En résumé :

	Echographies				
	18ème semaine	22ème semaine	26ème semaine	32ème semaine	36ème semaine
Frais de consultation et de prise en charge des échographies	100%	100%	100%	100%	100%